

**PROVINCE DE QUÉBEC  
CORPORATION MUNICIPALE DE ST-NARCISSE  
MRC DES CHENAUX, COMTÉ DE CHAMPLAIN**

**SÉANCE ORDINAIRE  
2 JUILLET 2019**

À une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité, tenue au 290, rue Principale, le mardi 2 juillet 2019 à 19h30, sont présents, madame la conseillère Nathalie Jacob et messieurs les conseillers Daniel Bédard, Michel Larivière, Denis Chartier et Gilles Gauthier, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette, maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent.

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19h30 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture d'un petit texte de réflexion.

2019-07-01

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Daniel Bédard,  
Appuyé par monsieur Denis Chartier  
Et résolu:

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé;

**QUE** cet ordre du jour soit annexé à la page 602 du présent procès-verbal pour faire partie de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

**(ADOPTÉE)**

Adoptée à l'unanimité

2019-07-02

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019 et du procès de la séance extraordinaire du 18 juin 2019**

Il est proposé par monsieur Michel Larivière  
Appuyé par monsieur Daniel Bédard  
Et résolu:

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019 et du procès de la séance extraordinaire du 18 juin 2019 soient adoptés tels que rédigés, ces derniers ayant été transmis par courrier électronique le 7 juin 2019 et le 19 juin 2019 et déposés dans un dossier électronique partagé aux membres du Conseil, avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité.

**CORRESPONDANCE**

- De madame Marguerite Blais, Ministre responsable des Aînés et des Proches aidants nous informant que le 15 juin dernier a eu lieu la Journée mondiale de la lutte contre la maltraitance des personnes âgées.

**INFORMATION SUR LES DOSSIERS EN COURS**

**Dénonciation de contrat concernant le projet de reconstruction des ponceaux du Rang Saint-Félix**

La compagnie FORTIER 2000 ltée, nous avise qu'ils ont contracté avec la compagnie Marcel Guimond et fils pour la fourniture de produits de béton concernant les travaux de reconstruction de ponceaux qu'ils exécutent. Le contrat s'élève à un montant approximatif de 33 025\$, taxes incluses, et nous demande de protéger leur créance, en demandant une quittance de leur entreprise avant de déboursier les montants d'argent à la compagnie Marcel Guimond et fils.

**Dénonciation de contrat concernant le projet de reconstruction des ponceaux du Rang Saint-Félix**

La compagnie Maskimo, nous avise qu'ils ont contracté avec la compagnie Marcel Guimond et fils pour la fourniture de pierre concernant les travaux de reconstruction de ponceaux qu'ils exécutent. Le contrat s'élève à un montant approximatif de 13 000\$, taxes en sus, et nous demande de protéger leur créance, en demandant une quittance de leur entreprise avant de déboursier les montants d'argent à la compagnie Marcel Guimond et fils.

**SERVITECH évaluateurs agréés**

Monsieur Mathieu Guimond, évaluateur agréé, associé et directeur régional-Mauricie de la firme SERVITECH, nous informe de leur mécontentement à ne pas avoir reçu de nouveau mandat concernant le service en évaluation foncière liant la firme SERVITECH à la MRC des Chenaux. Étant au service de la MRC des Chenaux depuis 2002, la firme SERVITECH déplore le fait que la MRC des Chenaux ne s'est pas prévalu du processus d'appel d'offres public et que la MRC a opté pour l'attrait de la nouveauté et de l'inconnu pour un prix pratiquement égal.

(MMQ)

### **MMQ, modification du calcul de notre part de la ristourne 2018**

Monsieur Sylvain Lepage, directeur général de la MMQ nous informe qu'un montant de 392\$, nous a été versé en trop, ce montant sera déduit de notre prochaine ristourne.

### **Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), dossier des Entreprises JPG Bergeron en lien avec la reconduction de la demande d'exploitation d'une sablière**

La Commission nous informe qu'elle a reçu la demande d'autorisation de monsieur Bergeron et nous informe également que le 24 janvier dernier est entré en vigueur le Règlement concernant l'autorisation d'aliénation ou d'utilisation d'un lot sans l'autorisation de la CPTAQ. Donc, suite à la consultation de ce règlement par monsieur Bergeron, il lui sera possible de déterminer si ce règlement s'applique à sa demande qui a été transmise.

### **Bilan annuel du gymnase de Saint-Narcisse automne 2018 et hiver 2019**

Madame Béatrice Ayotte nous a transmis son rapport annuel du gymnase qui indique 609 présences pour un montant de 3 382\$ comparativement à 591 présences pour un total de 5 937\$ pour l'année antérieure, pour la période d'automne et 850 présences pour un montant de 5 288\$ comparativement à 718 présences pour un montant de 6 312\$ pour l'année antérieure pour la période d'hiver. De plus, une mise au point sur certains appareils est recommandée, ainsi que l'achat de certains équipements. Aussi, dû à un taux d'inscription trop bas, les cours de yoga n'ont plus lieu depuis l'automne.

### **MRC des Chenaux, assujettissement de la municipalité de Saint-Narcisse à la compétence 4 de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie**

Monsieur Patrick Baril, directeur général de la MRC des Chenaux, nous informe par résolution qu'ils ont demandé à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie d'organiser, d'opérer et d'administrer le service de collecte de transport et de traitement des boues pour le territoire de la municipalité de Saint-Narcisse.

### **Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie MRC des Chenaux, assujettissement de la municipalité de Saint-Narcisse à la compétence 4**

Monsieur Michel Angers, président de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, nous informe par voie de résolution qu'il accepte notre demande d'assujettissement à la compétence 4 de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie en matière de collecte, de transport et de traitement de boues, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### **RAPPORT D'ACTIVITÉS PAR LES ÉLUS**

Depuis la séance régulière du 3 juin dernier, les élus municipaux ont eu à participer à certaines activités, réunions ou comités. Chacun des élus dresse le bilan de leur participation au cours du dernier mois.

### **PRISE EN COMMUNICATION DES COMPTES**

Monsieur Guy Veillette, maire, demande à l'assemblée de prendre connaissance de la liste des comptes à payer et des comptes payés, laquelle liste est disponible à l'entrée de la salle du Conseil.

**(PÉRIODE)**

## **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES COMPTES PRÉSENTÉS**

- Madame Mariette Jacob s'informe au Conseil sur la manière de procéder pour l'achat des livres à la bibliothèque municipale. Monsieur Guy Veillette, maire, explique à l'assemblée qu'il y a un montant de déterminé au budget et que les montants de prêts de livres et les amendes ne seraient pas suffisants pour qu'il puisse y avoir un bon choix de livres.

2019-07-03

### **Adoption des comptes**

Il est proposé par monsieur Denis Chartier,  
Appuyé par monsieur Daniel Bédard  
Et résolu :

**QUE** les comptes soient adoptés tels que présentés sur les listes annexées à la fin du ou des procès-verbaux du mois de juin 2019 et le paiement en est autorisé.

Adoptée à l'unanimité.

2019-07-04

### **Ouverture d'un emprunt temporaire à la Caisse Desjardins Mékinac-Des Chenaux concernant des travaux de reconstruction de ponceaux dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, Volet- Redressement des infrastructures routières locales (RIRL)**

**ATTENDU** que la municipalité a débuté ses travaux de reconstruction de ponceaux situés sur Rang Saint-Félix dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, volet RIRL, travaux évalués et autorisés à 449 621\$ et qu'une aide financière maximale de 338 937\$ nous a été accordée;

**ATTENDU** que les dépenses en lien avec la reconstruction des ponceaux situés sur le Rang Saint-Félix sont payables par le règlement d'emprunt numéro 2018-12-547, et qu'une partie de ces dépenses sont payables à 75% par le programme RIRL;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Michel Larivière  
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier  
Et résolu :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

**QUE** le Conseil contracte, auprès de la Caisse populaire de la Moraine, un prêt à demande, n'excédant pas 449 621\$;

**QUE** le Conseil accepte l'offre de la Caisse Desjardins Mékinac-Des Chenaux pour son emprunt temporaire, à un taux variable, au taux préférentiel, les intérêts étant payables mensuellement ;

**QUE** le Conseil mandate messieurs Guy Veillette, maire et Stéphane Bourassa, directeur général de la municipalité, pour signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat de prêt avec la Caisse Desjardins Mékinac-Des Chenaux.

Adoptée à l'unanimité.

2019-07-05

### **Rendez-vous des Arts, acquisition d'œuvre d'art**

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Narcisse a tenu son premier **Rendez-vous des Arts** les 12, 13 et 14 juillet 2008 sous la responsabilité de madame Mireille Paquin, présidente du comité organisateur et que cette activité a connu un vif succès;  
(ATTENDU)

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Narcisse a également profité de l'occasion pour acquérir une première œuvre de monsieur René Hamel, artiste peintre autodidacte qui s'est établi sur la rue de l'Église en 1975. Cette œuvre, installée au bureau municipal vise à reconnaître le talent et le mérite de cet artiste de chez nous;

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Narcisse tiendra son douzième **Rendez-vous des Arts** les 12, 13 et 14 juillet prochain et que l'artiste peintre monsieur Sylvain Bordeleau s'est vu confier la responsabilité de présidente d'honneur;

**ATTENDU** que la municipalité veut perpétuer l'initiative amorcée en 2008 en acquérant des œuvres d'art afin de supporter la création et la diffusion des arts visuels comme moyen de développement de notre communauté;

**ATTENDU** que les membres du conseil sont d'avis d'acquérir un tableau d'un artiste pour l'installer dans un immeuble public de la municipalité et ainsi, reconnaître les talents et le mérite des artistes de notre région;

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Nathalie Jacob,  
Appuyé par monsieur Daniel Bédard  
Et résolu :

**QUE** le Conseil de la municipalité de Saint-Narcisse accepte l'achat d'un tableau à un artiste peintre de la région, au montant total de 500\$.

Adoptée à l'unanimité.

2019-07-06

**Autorisation du paiement en allocations à Madame Anne-Marie Hivon**

**ATTENDU** que conformément au cahier des prévisions budgétaires, la municipalité verse annuellement une allocation de dépenses à madame Anne-Marie Hivon, responsable par intérim de la bibliothèque;

**ATTENDU** la demande de madame Anne-Marie Hivon afin que la municipalité lui verse un montant de 1 500\$, montant qui lui sera versé;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Denis Chartier,  
Appuyé par monsieur Michel Larivière  
Et résolu :

**QUE** le Conseil accepte le versement de 1 500\$ en allocation de dépenses à madame Anne-Marie Hivon, responsable par intérim de la bibliothèque.

Adoptée à l'unanimité.

2019-07-07

**Paiement à monsieur Alex Gignac Rousseau pour ses frais de déplacement de fin de semaine en période estivale 2019**

**ATTENDU** que monsieur Alex Gignac Rousseau effectue des allers et retours pour l'ouverture des jeux d'eau les samedis et dimanches tout au long de la période estivale;

**ATTENDU** que monsieur Rousseau utilise son véhicule personnel pour cette tâche;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Michel Larivière,  
Appuyé par madame Nathalie Jacob **(ET RÉSOLU)**

Et résolu:

**QUE** le Conseil consent à verser un montant de 100,80\$ pour ses frais de déplacement, montant établi comme suit: 32 journées x 7 km x 0,50\$/km.

Adoptée à l'unanimité.

2019-07-08

**Homologation du mandat à la firme EXP inc. pour la réalisation du contrôle qualitatif des matériaux pour notre projet de reconstruction de deux ponceaux situés sur le rang Saint-Félix dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, Volet- Redressement des infrastructures routières locales (RIRL)**

**ATTENDU** que la municipalité a déjà entrepris ses travaux de reconstruction de 2 ponceaux situés sur le Rang saint-Félix;

**ATTENDU** que pour la réalisation des travaux la municipalité doit mandater une firme spécialisée afin de valider la compaction des matériaux et la conformité de ceux-ci;

**ATTENDU** que la firme EXP inc. possède les compétences nécessaires pour ce type de mandat;

**ATTENDU** que la soumission soumise par la firme EXP inc. consiste à :

- La validation de la granulométrie de différents matériaux;
- Réalisation d'un proctor modifié;
- Validation de la compaction des assises et des enrobages;
- Validation de la compaction de la fondation;
- Validation de la compaction et carottage du pavage;
- Rapport final émis par un ingénieur.

**ATTENDU** l'offre reçue à taux horaires de la firme EXP inc., estimés à 8 997,76\$, taxes en sus, pour la réalisation du mandat concernant la reconstruction de 2 ponceaux situés sur le Rang Saint-Félix;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,  
Appuyé par madame Nathalie Jacob  
Et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le Conseil homologue l'offre de la firme EXP inc. au montant estimé à taux horaires de 8 997,76\$ taxes en sus, pour la réalisation du mandat de surveillance concernant la reconstruction de 2 ponceaux, travaux cités au préambule des présentes, conformément à l'offre de services déposée par la firme EXP inc. en date du 13 juin 2019.

**QUE** la soumission soit annexée à la page 608 du présent procès-verbal pour faire partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduite.

Adoptée à l'unanimité.

**(DEMANDE)**

2019-07-09

**Demande de monsieur Alexandre Bouchard pour lui permettre de construire un garage résidentiel qui excèdera la hauteur maximale permise, la superficie totale et le nombre de bâtiments accessoire**

**ATTENDU** la demande de monsieur Alexandre Bouchard pour lui permettre de construire un garage dont la hauteur excèdera la hauteur maximale permise et la superficie totale pour les bâtiments accessoires selon l'Article 8.2 du règlement de zonage 2009-05-438 ;

**ATTENDU** que la hauteur maximale permise à mi-pignon d'un garage à usage résidentiel est de 13,1 pieds;

**ATTENDU** que pour régulariser il faudra permettre 14,5 pieds de hauteur à mi-pignon;

**ATTENDU** que le nombre de bâtiments accessoire est de 3;

**ATTENDU** que pour régulariser la demande il faudra permettre 3 bâtiments accessoires supplémentaires;

**ATTENDU** que la superficie totale d'emprise au sol pour les bâtiments accessoires est de 150 mètres carrés;

**ATTENDU** que la superficie maximale permise pour un bâtiment accessoire est de 100 mètres carrés;

**ATTENDU** que pour régulariser la demande il faudra permettre 157,93 mètres carrés;

**ATTENDU** que la superficie totale permise d'emprise au sol pour les bâtiments accessoires est de 150 mètres carrés;

**ATTENDU** que pour régulariser la demande il faudra permettre 358,11 mètres carrés;

**ATTENDU** que cette dérogation permettra davantage l'entreposage de machineries à l'intérieur et évitera l'entreposage extérieur d'équipements exposés aux intempéries et non esthétiques de la voie publique ;

**ATTENDU** que l'immeuble affecté par cette demande est situé au 607, 3<sup>e</sup> Rang à Saint-Narcisse;

**ATTENDU** que le Comité Consultatif d'Urbanisme a tenu une rencontre le 27 juin dernier et recommande la demande de dérogation mineure;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Daniel Bédard,  
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier  
Et résolu :

**QUE** le Conseil accorde la dérogation mineure au dossier de monsieur Alexandre Bouchard pour lui permettre de construire un garage avec une hauteur maximale de 14,5 pieds à mi-pignon, 157,93 mètres de superficie, excéder de 3 bâtiments le nombre de bâtiments accessoire et d'accepter 358,11 mètres la superficie totale des bâtiments accessoires et le rendre conforme, tel que recommandé par le Comité Consultatif d'Urbanisme.

Adoptée à l'unanimité.

**(DEMANDE)**

2019-07-10

**Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale –Volet projets particulier d'amélioration par circonscription électorale**

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Narcisse compte réaliser des travaux afin d'améliorer le réseau routier municipal et qu'elle compte investir plus de 50 000\$ pour le remplacement de ponceaux, la construction de transitions et de fossés de drainage situé dans le rang 2 Nord;

**ATTENDU** que la municipalité a fait parvenir une demande d'aide financière de 25 000\$ à madame Sonia Lebel, députée de Champlain, dans le cadre du programme PAV;

**ATTENDU** que la municipalité demande à madame Lebel de prioriser la demande de la municipalité étant donné les nombreux travaux de réfection de voirie à être réalisés au cours des prochaines années afin de pallier à la désuétude des rues et des rangs;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,  
Appuyé par monsieur Denis Chartier  
Et résolu :

**QUE** le conseil municipal demande à madame Sonia Lebel, députée provinciale de prioriser la demande de la municipalité de Saint-Narcisse et de lui accorder un soutien financier de 25 000\$ pour toutes les raisons citées précédemment.

Adoptée à l'unanimité.

2019-07-11

**Acceptation du Plan Municipal de Sécurité Civile de la municipalité de Saint-Narcisse**

**ATTENDU** que madame Guylaine Maltais de la firme Planif-Action a réalisé en collaboration avec les employés de la municipalité le Plan Municipal de Sécurité Civile de la municipalité de Saint-Narcisse;

**ATTENDU** que ce plan vise une planification stratégique qui s'étend sur plusieurs années;

**ATTENDU** que le plan vise essentiellement un processus organisationnel visant à répondre à un éventuel sinistre, en se dotant d'une structure qui tient compte des ressources dont nous disposons;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Denis Chartier,  
Appuyé par monsieur Michel Larivière  
Et résolu :

**QUE** le préambule fait partie de la présente résolution ;

**QUE** le conseil municipal adopte le Plan Municipal de Sécurité Civile de la municipalité de Saint-Narcisse tel que rédigé en date du 21 juin 2019, remplaçant le plan daté du 3 novembre 2014;

Adoptée à l'unanimité.

**(ACCEPTATION)**

2019-07-12

**Acceptation du Conseil pour l'adhésion au protocole d'entente pour la couverture en sauvetage hors-route**

**ATTENDU** que le ministère de la Sécurité publique a mis en place un programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier;

**ATTENDU** que la MRC des Chenaux a reçu un montant de 108 450\$ destinés à la mise en place d'un équipement de sauvetage hors-route;

**ATTENDU** que la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et Ste-Geneviève-de-Batiscan offriront le service de sauvetage en milieu isolé, hors du réseau routier;

**ATTENDU** que le service de sécurité incendie de Notre-Dame-du-Mont-Carmel offrira la couverture hors route à la municipalité de Saint-Narcisse;

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Nathalie Jacob,  
Appuyé par monsieur Denis Chartier  
Et résolu :

**QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du projet d'entente incluant la tarification de fonctionnement concernant l'entente de Sauvetage hors route et approuvent le protocole d'entente.

**QUE** Monsieur Guy Veillette, maire et Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général soient autorisé à signer ledit protocole pour et au nom de la municipalité de Saint-Narcisse.

Adoptée à l'unanimité.

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Madame Mariette Jacob, demande au Conseil s'il y aura des nouveaux arbres de plantés le long de la rue Notre-Dame, puisque certains sont manquants. Monsieur Guy Veillette, maire, explique à l'assemblée qu'il y a eu une discussion à ce sujet et que nous allons planter la même essence d'arbre aux endroits manquants.

2019-07-13

**Clôture de l'assemblée**

**ATTENDU** que l'ordre du jour est épuisé;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Denis Chartier,  
Appuyé par monsieur Daniel Bédard  
Et résolu :

La clôture de l'assemblée à 20h38.

Adoptée à l'unanimité.

---

Monsieur Guy Veillette,  
Maire

---

M. Stéphane Bourassa,  
Directeur général